

Questions orales

J'ai signalé que notre politique, celle de la Banque du Canada et celle du gouvernement, consiste à éviter de trop brusques fluctuations, qu'il s'agisse de la hausse des taux d'intérêt ou de la dévaluation du dollar. Nous ne cherchons pas à empêcher les fluctuations naturelles du marché, mais nous n'allons en aucun cas rester indifférents aux mouvements spéculatifs importants dans un sens ou dans l'autre.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai du mal à croire que le ministre est convaincu par tout ce qu'il vient de nous dire, car il n'a pas son enthousiasme habituel.

LA PROMESSE ÉLECTORALE DE 1980

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que dans la mesure du possible, le ministre des Finances traite du fond de la question pendant la période des questions. Si nous diminuons nos taux d'intérêt, les coûts de tous nos petits producteurs, agriculteurs et propriétaires baisseront également, ce qui favorise une plus forte croissance économique. Puisqu'une faible dévaluation du dollar entraînera une forte augmentation de nos ventes à l'exportation, autrement dit plus d'emplois pour les Canadiens, je le répète encore une fois, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de voir ces avantages, d'admettre qu'un dollar plus fort aura une incidence restreinte sur l'inflation, et qu'il vaut beaucoup mieux, dans le but de créer des emplois et de favoriser la relance économique pour les Canadiens ordinaires, maintenir des taux d'intérêt bas et tenir la promesse faite par les libéraux au cours de la campagne électorale de 1980, à savoir diminuer les taux d'intérêt?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue voudra peut-être trouver la réponse à sa question dans le débat survenu à la Chambre lundi dernier, le 12 mars. L'honorable député n'était malheureusement pas à la Chambre cette journée-là, alors que nous avons débattu exactement de toute cette question des taux d'intérêt et de la valeur du dollar. Et je lui indique très clairement la réponse qui est donnée à la page 1981 des Débats de la Chambre des communes, et dans laquelle je dis:

Ni la Banque du Canada, ni moi, ne voulons dévaluer le dollar canadien, ce qui ferait augmenter le taux d'inflation et, par ricochet, les taux d'intérêt. Nous ne voulons pas non plus de hausses importantes des taux d'intérêt, surtout à ce stade de la reprise économique. Par conséquent, nous avons décidé de modérer les fluctuations du taux de change et des taux d'intérêt. Depuis deux ans, nous avons réussi à réduire l'inflation au prix de durs efforts et j'ai bien l'intention de préserver ce que nous avons gagné sur ce plan et de maintenir la relance à son rythme actuel.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIATIONS À MIRABEL—ON DEMANDE DE DÉPOSER UN DOCUMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je lisais ce matin dans les journaux: «Les expropriés de Mirabel essuient un autre refus et la Cour fédérale refuse d'admettre en preuve le document du Cabinet de mars 1970».

En septembre dernier, je demandais au ministre s'il pouvait rendre public, on déposer à la Chambre, un document qui s'intitule: «Programme d'acquisition des terrains de Mirabel

pour le nouvel aéroport international». Et le ministre me répondait qu'il allait vérifier, il y a déjà de cela plusieurs mois, et qu'il pourrait retrouver ce document et me donner une réponse.

Est-ce que le ministre, aujourd'hui, compte tenu du sens de l'équité qu'il recherche toujours, j'en suis convaincu, pourrait déposer ce document pour que les expropriés de Mirabel puissent, je pense, et ce de façon fort légitime, apporter un argument valable devant la Cour?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en effet l'automne dernier, lorsque l'honorable député a soulevé la question, j'ai pris des mesures afin de vérifier si effectivement je pouvais déposer ce document. A ce moment-là, le conseiller juridique de mon ministère m'a renseigné. Il m'a dit qu'étant donné les procédures judiciaires où le document lui-même est impliqué il ne serait pas sage d'en discuter, puisque l'affaire était *sub judice*.

Je ne sais pas, étant donné l'information de ce matin dont parle le député, si cette situation est changée. Je devrai consulter le conseiller juridique de mon ministère, et évidemment si je peux rendre service à tout le monde en donnant cette information, je le ferai. Maintenant, je devrai suivre le conseil de mon conseiller juridique.

ON INSISTE POUR DEMANDER LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Le ministre me donne l'impression dans cette histoire, tout comme le procureur du Canada d'ailleurs, que le gouvernement ne veut pas rendre ce document public, étant donné que ce dernier confirme évidemment la monstrosité de l'achat des terres de Mirabel, et d'autant plus que ce document souligne la nature partisane du geste du gouvernement qui ne voulait pas tout de suite remettre les terres aux expropriés.

Étant donné les circonstances, étant donné que le ministre vient de faire la preuve, aujourd'hui, que ce document existe, et aussi dans un esprit d'équité, je pense, vis-à-vis des expropriés qui pourraient se servir de ce document pour faire la preuve de ce qu'ils avancent, à savoir cette expropriation injustifiée, je réclame, au nom de ces expropriés, et au nom de cette société juste que nous promettrait presque un ancien premier ministre il n'y a pas si longtemps, je demande au ministre, dis-je, d'insister pour déposer ce document qui ne fait que représenter la recherche de l'équité et de la justice au nom de ces expropriés, et non permettre au gouvernement de cacher un document qui serait fort révélateur pour l'ensemble des Canadiens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, l'honorable député qui a quand même siégé au Conseil des ministres, ne fut-ce qu'une période un peu écourtée, me met, il me semble, dans une position impossible. D'une part, dans sa première question il m'a dit que j'avais fait des efforts afin d'apaiser cette situation et d'essayer de trouver des solutions humaines à ce dossier. C'est ce que j'ai fait. D'ailleurs l'annonce de la semaine dernière en reflète, je pense, les résultats.

Maintenant, dans sa deuxième question, après que je lui eus dit que le conseiller juridique de mon ministère m'avait demandé de ne pas faire allusion, ou de ne pas donner d'opinion dans cette affaire, puisqu'il s'agissait d'une affaire qui